

Organisations internationales

Qu'est-ce qu'une organisation internationale (OI) ?

Une organisation internationale est un système de relations ordonnées entre Etats. Rappelons qu'un Etat est une communauté (l'Etat français) établie sur un territoire (la France métropole et les Dom-Tom) défini, formant une unité politique (la République française), administrée et représentée par une organisation souveraine (le gouvernement français).

Au 19^e siècle, deux types d'organisations entre Etats existent : la confédération (une alliance politique permanente) et l'union (un service commun dans un domaine technique).

La Société des Nations (SDN, 1919), préfiguration des futures organisations internationales, créée au lendemain de la Première guerre mondiale, cherchait essentiellement à organiser la sécurité collective. C'est une des toutes premières organisations internationales mais dès sa création, la SDN se révèle cependant trop faible pour avoir un réel pouvoir sur les Etats. Elle est privée de soutien, notamment de la part des Etats-unis.

La Seconde guerre mondiale sonne le glas de la SDN. Entre les deux guerres mondiales, naissent de nouvelles entités internationales capables de vie propre en dehors des Etats membres (l'Onu, par exemple). Nouveaux sujets de droit international, les organisations internationales apparaissent désormais aux côtés des Etats. Les missions qu'elles se fixent vont cette fois-ci bien au-delà du seul maintien de la sécurité collective.

Elles n'exercent leurs compétences, diverses et variées, que dans la limite des attributions et pouvoirs juridiques qui sont définis par leur charte constitutive. Elles n'ont aucun pouvoir direct sur les organes et agents de l'Etat, sur leurs collectivités publiques, leurs entreprises ni sur les personnes privées, physiques ou morales placées sous leur souveraineté.

Typologie

Il existe deux types d'OI :

- politiques et ensembles économiques ;
- service public.

→ Les organisations internationales politiques et les ensembles économiques

L'Organisation des Nations Unies (Onu) a été fondée au lendemain de la Seconde guerre mondiale, en 1945.

Sa charte constitutive vise à...

- Préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.
- Développer entre les Nations des relations amicales fondées sur le principe de l'égalité de droit des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.
- Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire.
- Inciter au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

L'Onu lance des programmes (ex. : programme des Nations Unies pour le développement — PNUD) et se dote d'agences spécialisées de deux types : des institutions financières et des agences fonctionnelles. Seule l'Onu possède des attributions politiques. Les agences et autres organisations nées sous sa coupe sont destinées à favoriser la coopération internationale.

L'Union européenne

La construction de « l'Europe » s'est faite petit à petit, à la suite de la seconde guerre mondiale, à partir d'une aspiration partagée de paix et d'unité. En 1951, est instaurée la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui réunit 6 pays. En 1957, c'est la naissance de la CEE, Communauté économique européenne. Celle-ci comptera 9 pays en 1973, 10 en 1981, 12 en 1986. En 1992, le traité de Maastricht instaure l'Union européenne qui comptera 15 pays en 1995 et puis 25 en 2004.

Pour faire partie de l'Union européenne, il faut être un pays démocratique et respecter la liberté et l'égalité des citoyens, avoir une économie de marché pouvant supporter la concurrence, être en accord avec les objectifs, les lois et le fonctionnement de l'Union, être un pays de culture européenne appartenant au continent européen.

L'Union européenne s'occupe d'économie et de monnaie, de circulation des personnes, des capitaux et des services au sein de son espace mais développe aussi des politiques pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et de l'emploi, soutenir les régions en difficulté, garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes et protéger l'environnement.

→ Les organisations internationales de service public

Elles ne concernent pas que les relations internationales et le commerce, elles œuvrent aussi pour le développement intérieur des Etats et remplissent des missions dans les domaines suivants.

- Hygiène et santé (ex. : Organisation Mondiale de la Santé).
- Sciences et technologies : Organisation météorologique mondiale.
- Education, science et culture (ex. : UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).
- Communication (ex. : Union Postale Universelle).
- Economie (ex. : Fonds Monétaire International).
- Protection des travailleurs et organisation du travail (ex. : Organisation Internationale du Travail).
- PNUE : programme des Nations Unies pour l'environnement.

→ Des actions sur les grands problèmes environnementaux

L'Union européenne a mis en place un plan d'action en faveur de la biodiversité qui vise à améliorer l'état de la flore et de la faune sauvages, de leurs écosystèmes et de leurs habitats. Elle a pris des mesures pour instaurer une gestion coordonnée des déchets afin d'en limiter la production.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (extrait du site Internet www.unep.org)

Créé en 1972, le PNUE est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. Le Programme joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur œuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial. A cette fin, le PNUE collabore avec de nombreux partenaires dont des organes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile.

Il y a 30 ans, l'Unesco a initié le programme MAB (l'homme et la biosphère). Aujourd'hui, il existe quelque 390 réserves de biosphère dans 94 pays. Ces réserves, composées de trois zones (une zone protégée, une zone tampon et une zone où les activités humaines peuvent s'exercer), constituent des terrains d'expérimentation grandeur nature de développement durable.

Comment entrer en contact avec elles ?

Voici les références de sites Internet de quelques organisations et conventions internationales.

Programme des Nations Unies pour l'environnement :

<http://www.unep.org>

Unesco : <http://www.unesco.org>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : <http://www.fao.org>

Convention sur la diversité biologique :

<http://www.biodiv.org>

Organisation Mondiale de la Santé : <http://www.who.int>

Union européenne : <http://europa.eu.int>

Le travail du PNUE consiste à...

- Evaluer les conditions et les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales.
- Développer des instruments environnementaux nationaux et internationaux.
- Renforcer les institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement.
- Faciliter le transfert des connaissances et de technologies pour un développement durable.
- Encourager de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé.